



*Texte original**.

L'évaluation des enseignants-chercheurs en ergonomie : présent et futur

Collège des Enseignants-chercheurs en Ergonomie (Ce2)

41, rue Gay-Lussac, 75 005 Paris, ce2.ergonomie@gmail.com

Titre des interventions et participants

Où publient les enseignants-chercheurs en ergonomie ? Résultats de l'enquête menée par le Collège des Enseignants-Chercheurs en Ergonomie (CE2) et enjeux pour l'évaluation de la recherche en ergonomie

Béatrice Barthe (Université de Toulouse) et Françoise Anceaux (Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis)

Critères actuels et à venir de la qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur en ergonomie, section 16

Nicolas Gregori (Université de Lorraine) et Julien Nelson (Université Paris Descartes)

Retour d'expérience sur la constitution de la liste AERES « Psychologie, Ethologie et Ergonomie »

Ludovic Le Bigot (Université de Poitiers)

Activités, PISTES, Travail Humain et le référencement SCIMAGO : langue de publication, communauté de lecteurs, fréquentation des sites et différences de classement selon les domaines

Yvon Haradji (directeur éditorial de la revue Activités), Elise Ledoux (co-éditrice de la revue Pistes) et Françoise Darses (directrice exécutive de la revue Le Travail Humain)

*Ce texte original a été produit dans le cadre du congrès de la Société d'Ergonomie de Langue Française qui s'est tenu à Toulouse du 20 au 22 septembre 2017. Il est permis d'en faire une copie papier ou digitale pour un usage pédagogique ou universitaire, en citant la source exacte du document, qui est la suivante :

Collège des enseignants-chercheurs en ergonomie (CE2) (2017). L'évaluation des enseignants-chercheurs en ergonomie : présent et futur. 52^{ème} Congrès de la SELF - Présent et Futur de l'Ergonomie (Toulouse, 20-22 septembre).

Aucun usage commercial ne peut en être fait sans l'accord des éditeurs ou archiveurs électroniques. Permission to make digital or hard copies of all or part of this work for personal or classroom use is granted without fee provided that copies are not made or distributed for profit or commercial advantage and that copies bear this notice and the full citation on the first page.

CONTEXTE ET ENJEUX

Le Collège des Enseignants-chercheurs en Ergonomie (Ce2)¹ est une association, créée en 2004, qui regroupe près de 60 membres en poste dans les universités françaises. Les objectifs du CE2 sont multiples :

- promouvoir, structurer et défendre l'enseignement de l'ergonomie dans l'enseignement supérieur ;
- s'inscrire dans les initiatives nationales et internationales de structuration de cet enseignement ;
- soutenir le développement de la recherche universitaire en ergonomie dans sa diversité (<http://www.ce2-ergo.fr>).

Dans le cadre de ce dernier objectif, le Ce2 poursuit une étude débutée en 2015 sur l'activité de publication de ses membres. Les objectifs de cette enquête sont (a) de partager et faire connaître les supports de publications pour faciliter la pratique de la recherche des enseignants-chercheurs en ergonomie (2) d'alimenter une réflexion pour les représentants de l'ergonomie au CNU, notamment sur la pluridisciplinarité de la recherche en ergonomie.

En effet, les enseignants-chercheurs sont évalués tout au long de leur carrière (qualification, promotion, congé recherche, etc.). Ceux qui relèvent du domaine de l'ergonomie sont évalués par la section CNU où leur poste est référencé. Pour la majorité, il s'agit de la section 16 intitulée « Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale ». Le Ce2 est engagé depuis plusieurs années avec le CNU sur l'élaboration de critères visant à caractériser l'activité scientifique en tenant compte notamment des spécificités de la production pluridisciplinaire des enseignants-chercheurs en ergonomie.

Entre mai 2016 et mai 2017, la section 16 du CNU a présenté des évolutions des critères de qualifications aux fonctions de

Maître de conférences des universités et de Professeurs des universités (CNU, 2016), critères qui seraient susceptibles d'impacter l'ergonomie du point de vue de sa reconnaissance universitaire.

Dans ce contexte, nous souhaitons poursuivre la réflexion sur les moyens de soutenir l'activité de publication des enseignants-chercheurs en ergonomie et initier des échanges sur l'évaluation de la recherche en ergonomie aujourd'hui et ce qu'elle deviendra demain.

OBJECTIFS DE LA TABLE RONDE

Dans un axe de soutien au développement de la recherche en ergonomie, 5 points seront présentés et débattus dans ce symposium :

1. Connaissance de l'activité de publication des EC en ergonomie

Présentation des résultats du travail interne au Ce2 sur les supports de publications des articles à comité de lecture (ACL) de nos membres afin d'avoir un éclairage objectif et actualisé de la recherche en ergonomie en France.

L'analyse des résultats montrent que :

- la majorité des ACL des enseignants-chercheurs en ergonomie sont publiés dans un top 5 des revues : Le Travail Humain, Activités, Pistes, Applied Ergonomics et Work. Ces revues sont toutes qualifiantes dans la section 16 du CNU ;
- la plupart des autres ACL publiés par les EC en ergonomie sont dans des revues ne faisant pas partie des critères de qualification de la section 16 du CNU. Ces revues sont référencées par l'AERES/HCERES pour les SHS en général dont la sociologie, les Sciences de l'éducation, la démographie, les Sciences de l'information et de la communication, mais pas pour la psychologie, l'éthologie et l'ergonomie en particulier. De plus, il est important de noter que les listes AERES/HCERES ne sont plus en vigueur

¹ Collège des Enseignants-chercheurs en Ergonomie : <http://www.ce2-ergo.fr/>

aujourd'hui, et qu'elles sont indépendantes des critères de qualification du CNU.

2. Discussion sur les critères d'évaluation de la qualification de la section 16 du CNU pour les dossiers d'ergonomie

a) Présentation des critères actuels pour les dossiers d'ergonomie. Ils sont essentiellement relatifs à l'activité de publication et d'enseignement pour les MCF et englobent également l'activité administrative et/ou d'animation de la recherche pour les PR. Un point crucial pour les candidats en ergonomie concerne la formation initiale.

b) Similitudes et différences entre les critères du CNU, les listes AERES/HCERES et les revues référencées dans SCImago ? Quid des revues qualifiantes dans d'autres disciplines ? Jusqu'à présent, les supports de publication acceptés doivent figurer dans les bases PsycInfo, Medline, Web of Science ou Ergonomics Abstracts. SCImago apparaît comme une nouvelle base de référence qui permettrait de mieux prendre en compte l'interdisciplinarité sous réserve que les contenus relèvent bien de l'ergonomie. Il faut cependant noter que certaines revues importantes en ergonomie francophone (Activités, Pistes par exemple) ne figurent pas (encore ?) dans SCImago.

c) Présentation des critères à venir.

Le bureau de la section CNU-16 souhaite recourir aux quartiles SCImago pour attester d'une « qualité minimale » et d'une « visibilité internationale » des productions scientifiques des candidats à la qualification. En février 2017, la section CNU a finalement rejeté l'obligation faite aux candidats MCF que l'un des deux ACL requis soit classé dans les quartiles 1 à 3. Pour les PR, la discussion porte toujours sur le fait que 2 ACL sur les 10 requis figurent dans les quartiles 1 et 2. Des compensations seraient possibles, pour un seul ACL, par exemple au moyen d'un ouvrage international ou d'un brevet international. Toujours pour les PR, il

serait également question d'imposer au moins un ACL en langue anglaise et une production scientifique (article, ouvrage, rapport...) en langue française.

Au-delà de l'acceptation ou non de ces critères, l'enjeu réside à la fois dans la définition même du métier d'enseignant-chercheur en ergonomie, mais aussi dans le message lancé à la communauté pour les revues et supports qui n'apparaissent pas dans ces quartiles.

3. Retour d'expérience sur la constitution de liste des revues AERES

Bien que les listes AERES n'existent plus aujourd'hui, il est important de comprendre les objectifs et méthodes d'élaboration de ces listes afin de les situer au regard des critères du CNU.

a) Le référencement des revues scientifiques

b) Pourquoi et comment constituer une liste de revues scientifiques pour la psychologie, l'éthologie et l'ergonomie entre 2008 et 2011 ?

c) Comment lever la limitativité d'une liste de revues ?

4. Conséquences probables des évolutions proposées par le CNU 16°, point de vue des revues francophones : Le Travail Humain, Activité et Pistes

L'évolution des critères de qualification aura nécessairement une incidence sur les logiques de publication des candidats aux fonctions de Maître de conférences et de Professeur des universités. Le référencement des revues dans des bases de données qualifiantes (PsycINFO, Ergonomics Abstract, Directory of Open Access Journal, SCImago..) est alors un point important pour les revues et cela ouvre sur plusieurs types de questions :

a) Quel est le référencement actuel des revues et quelles évolutions envisagent-elles au regard des évolutions des critères du CNU 16° ?

b) Quelle incidence a le référencement des revues dans SCImago sur la politique de

publication des revues (langue de publication ? évaluation des articles ? etc.)
c) Quelle sera la stabilité des critères de référencement dans le temps pour quelle pluralité dans les bases de référencement ?
d) Quelles adéquations et/ou quels écarts entre l'activité de publication des EC, les critères de référencement des revues dans SCImago et les critères du CNU ?

5. Les enjeux pour demain

Les enjeux sont forts pour la discipline, ces revues jouent un rôle central dans les publications, la valorisation des travaux des enseignants-chercheurs en ergonomie et, plus largement, la diffusion des connaissances scientifiques au-delà du cercle universitaire. Ce cinquième temps sera consacré aux pistes de travail pour l'évaluation des enseignant-chercheurs en ergonomie au travers de la production scientifique qui est l'objet central de cette table, mais aussi au-delà, la publication n'étant qu'une facette de l'activité des EC. Parmi ces pistes, nous pouvons par exemple nous interroger sur :

- les notions de « critères » et de « listes » : faut-il travailler sur l'élaboration de critères ou sur l'élaboration de listes ? ou comment articuler les 2 ?
- les différents niveaux d'évaluation (évaluation individuelle, évaluation des structures : équipes de recherche, laboratoires, universités, CNRS, etc.) : à quel(s) niveau(x) et comment le CE2 peut/doit agir ?

DEROULEMENT DE LA TABLE RONDE (STYLE WORD = TITRE 1)

Aussi, 5 communications ou prises de parole sont proposées :

1. Béatrice Barthe et Françoise Anceaux présenteront les résultats de l'enquête du Ce2 « Où publient les enseignants-chercheurs en ergonomie ? » en lien avec les enjeux pour l'évaluation de la recherche en ergonomie.

2. Nicolas Gregori et Julien Nelson, membres de la section 16 du CNU présenteront les critères actuels et à venir de la qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur en ergonomie.

4. Ludovic Le Bigot fera un retour d'expérience sur la constitution de la liste AERES Psychologie, Ethologie, Ergonomie.

5. Yvon Haradji, Elise Ledoux et Françoise Darses, respectivement en charge des revues scientifiques Activités, Pistes et Travail Humain.

BIBLIOGRAPHIE / SITOGRAPHIE (STYLE WORD = TITRE 1)

Collège des Enseignants-Chercheurs en Ergonomie (2015). Bilan moral et financier, Relevé de décisions, Assemblée Générale Ordinaire du CE2, 11 décembre 2015. [En ligne] URL : http://www.ce2-ergo.fr/vie_association/cr_ag_11_12_15.pdf

Conseil National des Université (2016). Compte rendu de la session plénière du 9-13 mai 2016. <http://www.cpcnu.fr/web/section-16/rapport-d-activites-et-documents>

(<http://biblio.uqo.ca/disciplines/documents/guide-apa-uqar-2015.pdf>)